

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2014

MODERNISATION PRESSE - (N° 2224)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° AC4

présenté par
Mme Buffet

ARTICLE 4 BIS

Supprimer l'article 4 *bis*.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article prévoit les délais d'entrée en application de la nomination de la personnalité qualifiée. Nous contestons cette nomination, par voie de conséquence cet amendement vise à supprimer cet article.